



REGLEMENT PARTICULIER DU 8^{ème} TOURNOI DE DOUBLES (DD, DH et DX) DU BASL

Samedi 4/06/2022 et Dimanche 5/06/2022



- 1 Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD, dans sa version applicable pour la saison 2021-2022. Il est autorisé par la FFBAD et la Ligue des Pays de la Loire sous le n° d'autorisation : *en cours*.

Le présent tournoi est également régi par les dispositions particulières énoncées ci-après, qui complètent ou rappellent les dispositions du RGC.

- 2 **Toute personne présente sur le tournoi doit se conformer aux protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi (qu'ils aient été édictés par le Ministère des Sports, la FFBAD ou la Ville de Sainte-Luce sur Loire), et affichés à l'entrée de la salle.**

- 3 Le Juge-Arbitre du tournoi est Valérie L'HOSTIS, dont les décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de sanctionner tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

- 4 Le tournoi est ouvert aux licencié.es 2021/2022, relevant uniquement des catégories juniors, séniors et vétérans.

- 5 Tableaux :

- Samedi 4 juin 2022 (12H00 à 00H00) : tableaux Doubles Dames et Doubles Hommes, ouverts aux licencié.es dont le CPPH (Classement Particulier par Point Hebdomadaire) est inférieur à 512 points à la date du tirage au sort

- Dimanche 5 juin 2022 (12H00 à 19H00) : tableaux Doubles Mixtes, ouverts aux licencié.es dont le CPPH (Classement Particulier par Point Hebdomadaire) est inférieur à 128 points à la date du tirage au sort.

- 6 La date limite d'inscription est fixée au jeudi 19 mai 2022 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 13,00€ pour un tableau, de 18,00€ pour deux tableaux.

Les inscriptions et le règlement se font exclusivement par Badnet.

Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par ordre d'arrivée.

- 7 Les tableaux seront confectionnés le 22 mai 2022. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH à la date du 19 mai 2022. Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit d'annuler ou de regrouper certaines séries dans un même tableau en fonction du nombre d'inscrits.

- 8 La compétition se déroulera en poules, puis, dans la mesure du possible, en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués préférentiellement de poules 4, avec 2 sortants par poule, ou poule unique de 4 ou 5.

- 9 Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

- 10 Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en recherche de partenaire (avec X). Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, un partenaire avec un CPPH équivalent. Cette décision sera sans appel.

- 11 Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi et sera également visible sur Badnet. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

- 12 Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

- 13 Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
- 14 Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 15 Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 16 Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.
- 17 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 18 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le FORZA S5000.
- 19 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 20 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
- 21 En dehors des finales tous les matchs seront auto-arbitrés. Les finales seront scorées ou arbitrées sur désignations du Juge-arbitre.
- 22 Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (22 mai 2022) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose aux sanctions prévues dans le RGC.
- 23 Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 24 L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 25 Seul le joueur concerné est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
- 26 Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, journaux, Sans demande écrite et signée du participant, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le participant.
- 27 Les lots récompensant les finalistes seront remis au cours de la journée, selon l'avancement, et sur décision commune de la Juge-Arbitre et de la table de marque.
- 28 Les règlements par chèque au bar ne seront possibles qu'à partir d'un montant minimal de 20€.
- 29 Les personnes présentes sont priées de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
- 30 Le présent règlement est affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.